

Ne cédon pas aux lobbies de la drogue et de la mort !



A l'annonce de la manifestation organisée par les représentants des débiteurs de tabac, porte-paroles des intérêts de l'industrie du tabac, le CNCT alerte sur la nécessité de ne pas céder à ces lobbies qui vont à l'encontre de l'intérêt général.

Les mesures envisagées avec l'instauration de paquets neutres standardisés et la suppression de la publicité sur les lieux de vente sont susceptibles de préserver les jeunes et de sauver des milliers de vies.

Paris, le 5 septembre 2012 – Les représentants des débiteurs de tabac ont annoncé leur intention de manifester pour protester contre l'annonce de l'instauration de paquets neutres standardisés et la suppression des linéaires et de la publicité sur le lieu de vente. Ils mettent en avant des arguments maintes fois énoncés et jamais avérés que ces dispositions induiraient une hausse de la contrefaçon et de la contrebande et seraient contreproductives.

En réalité, dans les pays qui ont mis en place la suppression des linéaires et d'une manière générale la suppression de toute publicité sur le lieu de vente, comme par exemple le Canada ou encore la Norvège, cette menace d'une hausse de la contrebande et de la contrefaçon n'est nullement vérifiée.

Yves Martinet, Président du Comité National Contre le Tabagisme, rappelle par ailleurs que « les paquets neutres standardisés qui seront mis en place devront également être traçables ». Aussi, selon les spécialistes de la contrefaçon, les paquets neutres standardisés, avec les images graphiques présentes des deux côtés du paquet et les codes de suivi et de traçabilité en vigueur prochainement en Australie ne seront en aucun cas plus aisés à copier que les paquets actuels.

Dans les pays qui ont adopté la mesure de suppression de toute publicité sur le lieu de vente, celle-ci s'avère très efficace pour réduire la consommation de tabac, en particulier chez les jeunes. Les faibles niveaux de consommation de ces pays en constituent des indicateurs objectifs : le Canada compte un peu plus de 15% de fumeurs alors que la France en dénombre plus de 30% et connaît même une hausse de sa consommation depuis ces dernières années.

De même **toutes les études scientifiques portant sur les paquets neutres standardisés en France comme à l'étranger** démontrent que cette disposition est particulièrement efficace pour **casser l'image glamour des produits du tabac et dissuader l'entrée dans le tabagisme des jeunes** (1).

Les débiteurs de tabac, à la faveur de la diversification de leurs activités, financée par la collectivité publique à hauteur de plus d'un milliard d'euros au cours de ces dernières années, ont connu une envolée de leurs revenus (+35% en moyenne) y compris parmi les frontaliers (+20%) (2). Ils ont aménagé leurs débits de tabac de telle sorte que les produits du tabac soient particulièrement attractifs pour les clients qui ne sont plus seulement des fumeurs mais de plus en plus des non fumeurs et notamment des jeunes. Les infractions à la réglementation sont quotidiennes que ce soit au niveau du non respect de l'interdiction de vente aux mineurs comme des opérations promotionnelles dans les débits (3).

Dans le même temps, la situation du tabagisme en France s'est sensiblement dégradée. Le nombre de jeunes fumeurs est particulièrement préoccupant. A ce problème majeur de santé publique se greffe un problème financier du coût du tabagisme pour la société. **« Il est grand temps que les responsables politiques cessent de céder à des intérêts catégoriels hautement préjudiciables pour la santé et pour les finances de la collectivité » souligne Emmanuelle Béguinot, directrice du CNCT.**

[1] <http://www.cnct.fr/nos-actions-de-plaidoyers-90/instauration-de-paquets-neutres-pour-les-produits-du-tabac-1-59.html>

[2] Contribution Direction Générale des Douanes et des Droits indirects - Propositions pour une nouvelle politique de lutte contre le tabac, Rapport du Député Yves Bur au Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, Xavier Bertrand, février 2012.

[3] http://www.cnct.fr/images/site/20120801_085130plaquette_cnct_ivm.pdf

<http://www.cnct.fr/communiqués-de-presse-44/interdiction-de-vente-de-tabac-aux-mineurs-le-cnct-interpelle-65.html>

Contacts presse :

Pr. Yves MARTINET
Président du CNCT
06 83 51 31 69

Emmanuelle BEGUINOT
Directrice du CNCT
06 18 36 84 87

A propos du CNCT :

Le Comité National Contre le Tabagisme est la première association qui s'engage et agit pour la prévention et la protection des personnes face aux méfaits du tabac et aux pratiques de son industrie. En France, le tabagisme reste la première cause de mortalité prématurée et évitable. Pour lutter contre ce fléau, le CNCT mène à la fois des actions de prévention afin de sensibiliser sur ces dangers et des actions de plaidoyer pour faire adopter des mesures de protection efficaces.



Comité National Contre le Tabagisme

68, boulevard Saint-Michel - 75006 PARIS - cnct@cnct.fr
tél : + 33 (0) 1 55 78 85 10 - fax : + 33 (0) 1 55 78 85 11



pour en savoir plus :
www.cnct.fr